

A BAR LE DUC, le 19 mars 2021

## COMMUNICATION A NOS AFFILIES

### REPEUPLEMENT / AMENAGEMENTS / CULTURES A GIBIER

Nos Réf. D/HV/JB

P.J. : - Bon de commande « gibier »

- Programme d'aménagement

- Contrat relatif à la création de cultures favorables  
à la faune sauvage

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser de la circulaire « Repeuplement » 2021, ainsi qu'un programme d'aménagement.

Afin de pouvoir honorer vos commandes des différents gibiers, **un retour est souhaité pour le 15 mai 2021.**

Les bons de commande doivent être accompagnés du règlement par chèque bancaire ou postal. Faute de ce règlement, votre commande ne pourra pas être prise en considération.

#### DATES PROBABLES DE LIVRAISONS :

- |                                   |                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| - Colverts (lots de 10 halbrans)  | MI JUIN                             |
| - Lapereaux (lots de 10)          | MI JUIN (vaccinés myxomatose & VHD) |
| - Faisandeaux (lots de 10)        | FIN JUILLET OU DEBUT AOUT           |
| - Perdreaux (en compagnies de 15) | FIN JUILLET OU DEBUT AOUT           |

#### NOUS VOUS PROPOSONS EGALEMENT :

- Agrainoirs à perdrix complets ou Trémies en grillage & Seaux pour confection d'agrainoirs : Disponibles au Siège Social de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse toute l'année.

Pour solliciter une subvention à vos aménagements, **le programme est à nous retourner avant le 31 août 2021, dûment complété et accompagné d'un relevé d'identité bancaire pour paiement de la subvention.**

En fonction de vos demandes et des crédits disponibles, des subventions pourront être versées en fin d'année, après réception des travaux réalisés par notre service technique. Nous vous informons qu'aucune subvention ne pourra être accordée dans le cadre d'une culture « Maïs » destinée au grand gibier.

Si vous implantez ou renouvelez **un contrat relatif à la création de cultures favorables à la faune sauvage** (cultures à petit gibier), merci de renvoyer le contrat joint dûment complété et signé **avant le 01<sup>er</sup> Juin 2021.**

Vous en souhaitant bonne réception

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

LE PRESIDENT,



Hervé VUILLAUME.